

Consignes

Pour des raisons de sécurité et afin de respecter les propriétés limitrophes, il est **interdit** de sortir des parkings, chemins d'accès et lieux d'observation.

Pour respecter les animaux et leur environnement :

Ne pas emmener de chien, même tenu en laisse

Ne pas faire de bruit

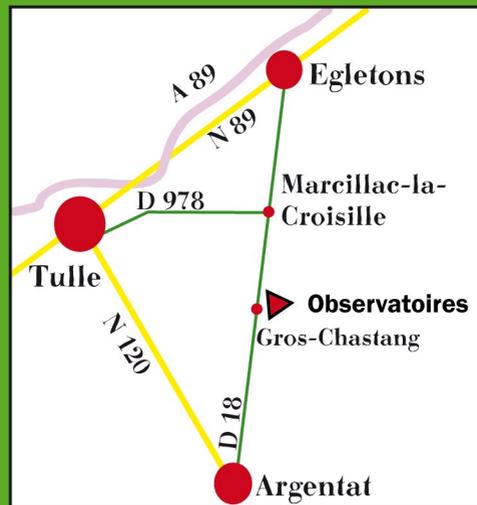
Ne pas éclairer les animaux, c'est interdit par la loi

Ne rien jeter dans la nature

Attention au feu

Prévoir des vêtements sombres, une lampe électrique (pour le chemin d'accès) et une paire de jumelles.

ATTENTION : en dehors des animations encadrées, vous parcourez les sites sous votre propre responsabilité .



Situés de part et d'autres de la Bitarelle (commune de Gros Chastang), les 2 observatoires sont accessibles depuis des parkings aménagés le long de la D18.

Accès aux sites seulement sur réservation pour les soirées et matinées d'animations (3 fois/sem. pendant la période du brame).

Pour connaître le programme et pour tout renseignement, contactez :

- la **Fédération Départementale des Chasseurs de la Corrèze**

05 55 29 95 75 / www.chasse-correze.fr

Ouvert du lundi au mercredi et le vendredi : 8h-12h et 13h30-17h30

- la **Communauté de communes du Doustre et du Plateau des Etangs**

05 55 29 17 48 / www.cc-doustre-plateau-etangs.fr

En dehors des animations programmées, les sites sont en libre accès.

Les 2 observatoires du cerf et de la faune sauvage à Gros-Chastang



En Automne, faites une pause nature : venez écouter et observer les cerfs !

Toute l'année, profitez de deux lieux aménagés en pleine nature pour admirer la faune sauvage.

Conception : FDC 19 - G. PILLE / crédit photo : D. Gest - Pistes et sentiers / Thomas Râsen & Michael Luckett - FOTOLIA / J. Bernard

